

## Utilisation de l'outil HospiVille Établissement de santé

Dans le cadre du parcours OCTAVE, vous serez amené à utiliser la solution numérique HospiVille. Il s'agit d'un outil sécurisé, vous permettant d'échanger des informations sur les traitements de vos patients.

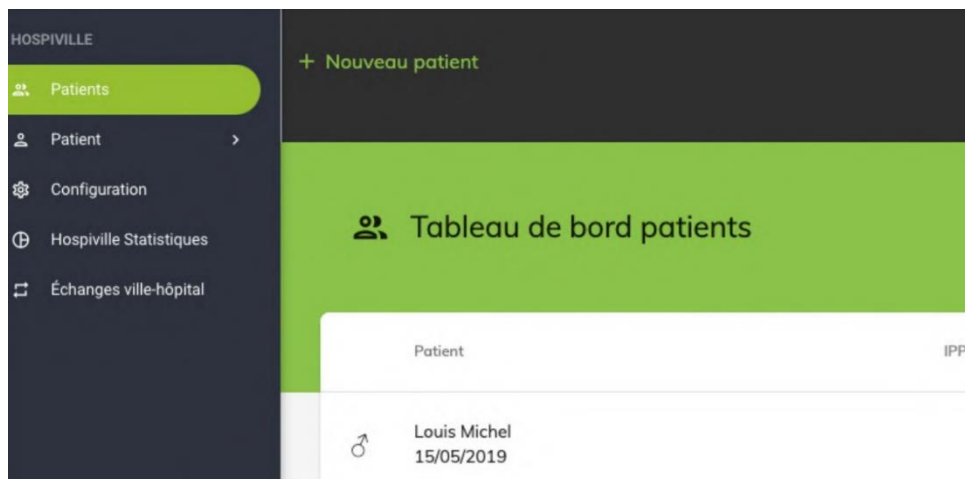
### ❖ Comment se connecter ?

En tant que pharmacien hospitalier, rendez-vous sur [app.mapui.fr](http://app.mapui.fr) pour vous connecter à l'aide de votre identifiant et mot de passe communiqués par mail.

Si vous n'avez pas encore de compte, vous pouvez en faire la demande via le lien "[Créer un compte](#)".

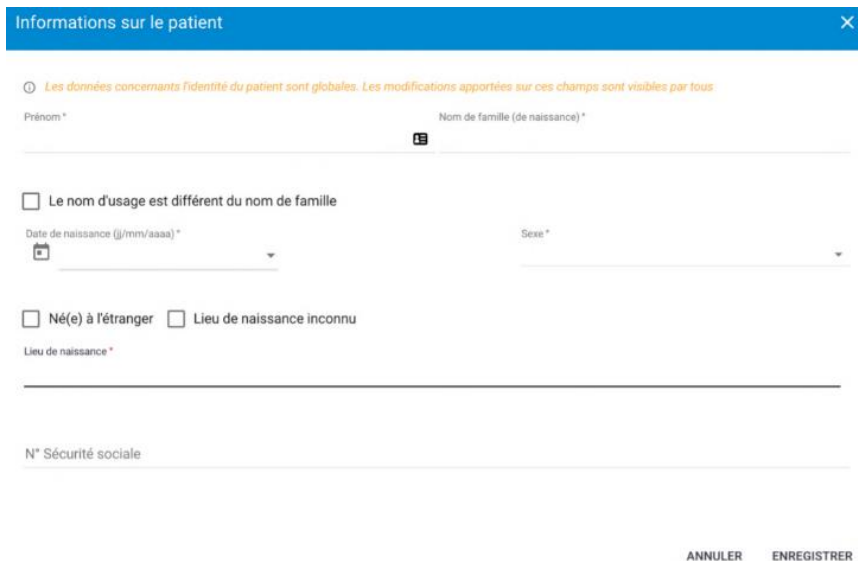
### ❖ Comment initier un parcours OCTAVE ?

Une fois connecté, la liste de vos patients éligibles s'affiche. Vous pouvez alors sélectionner un patient ou en ajouter un nouveau.



Les informations suivantes doivent être renseignées :

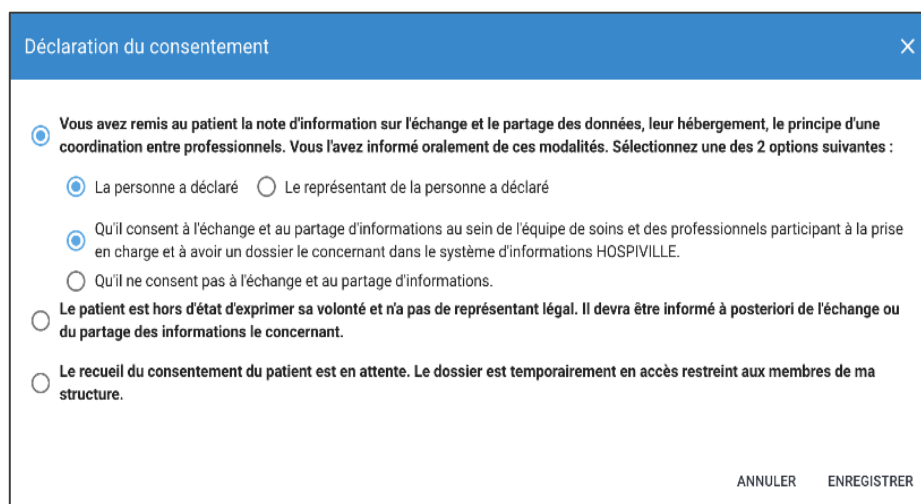
- Nom du patient
- Date de naissance
- Sexe
- Lieu de naissance
- Adresse
- **Numéro de sécurité sociale (essentiel)**



The screenshot shows a web form titled "Informations sur le patient". At the top, there is a blue header with the title and a close button. Below the header, a warning message in orange text states: "Les données concernant l'identité du patient sont globales. Les modifications apportées sur ces champs sont visibles par tous". The form contains several input fields: "Prénom \*" and "Nom de famille (de naissance) \*" with a small icon between them; a checkbox "Le nom d'usage est différent du nom de famille"; "Date de naissance (jj/mm/aaaa) \*" with a calendar icon and a dropdown arrow; "Sexe \*" with a dropdown arrow; checkboxes for "Né(e) à l'étranger" and "Lieu de naissance inconnu"; "Lieu de naissance \*" with a text input field; and "N° Sécurité sociale" with a text input field. At the bottom right, there are two buttons: "ANNULER" and "ENREGISTRER".

Le **médecin** (traitant ou spécialiste) et le **pharmacien d'officine** doivent également être renseignés (liste déroulante).

Enfin, vous devez valider le « **consentement patient** ».

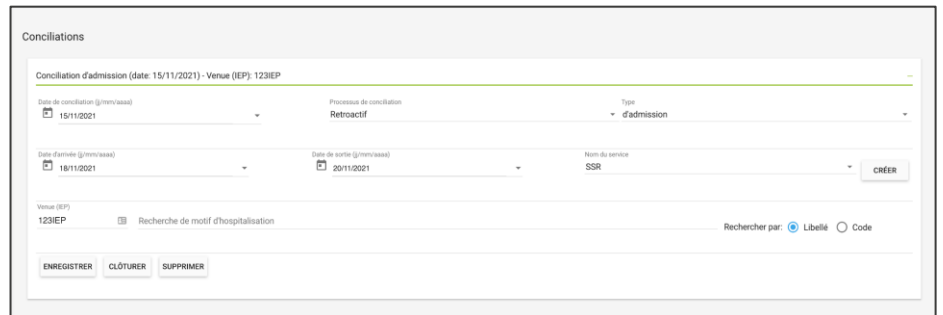
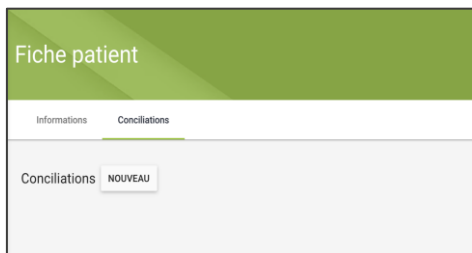


The screenshot shows a web form titled "Déclaration du consentement". It has a blue header with the title and a close button. The main content area contains a list of radio buttons for selection. The first option is selected and reads: "Vous avez remis au patient la note d'information sur l'échange et le partage des données, leur hébergement, le principe d'une coordination entre professionnels. Vous l'avez informé oralement de ces modalités. Sélectionnez une des 2 options suivantes :". Below this are two sub-options: "La personne a déclaré" (selected) and "Le représentant de la personne a déclaré". The second main option is "Qu'il consent à l'échange et au partage d'informations au sein de l'équipe de soins et des professionnels participant à la prise en charge et à avoir un dossier le concernant dans le système d'informations HOSPIVILLE.", with a sub-option "Qu'il ne consent pas à l'échange et au partage d'informations.". The third main option is "Le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté et n'a pas de représentant légal. Il devra être informé a posteriori de l'échange ou du partage des informations le concernant.". The fourth main option is "Le recueil du consentement du patient est en attente. Le dossier est temporairement en accès restreint aux membres de ma structure.". At the bottom right, there are two buttons: "ANNULER" and "ENREGISTRER".



## ❖ Comment informer le pharmacien d'officine de l'inclusion d'un patient ?

Pour initier un échange ville-hôpital, vous devez dans un premier temps renseigner la conciliation médicamenteuse. La création de conciliation se fait dans l'onglet « **Conciliations** » sur la page de la fiche patient. Cliquez sur « **Nouveau** » pour démarrer une conciliation. Un cadre extensible apparaît. Cliquez dessus pour obtenir plus d'informations.



Conciliations

Conciliation d'admission (date: 15/11/2021) - Venue (EP): 123IEP

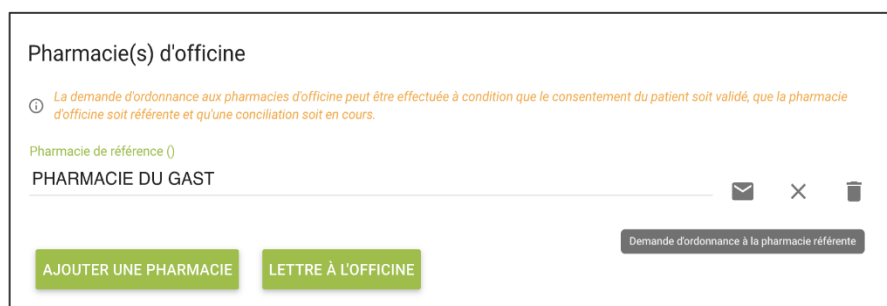
Date de conciliation (g/renvaaa)	Processus de conciliation	Type
15/11/2021	Retroactif	d'admission
Date d'arrivée (g/renvaaa)	Date de sortie (g/renvaaa)	Nom du patient
18/11/2021	20/11/2021	SSR

Venue (EP): 123IEP Recherche de motif d'hospitalisation

Rechercher par: Libellé Code

ENREGISTRER CLÔTURER SUPPRIMER

Une fois que vous avez recueilli le consentement, initié une conciliation et sélectionné une officine de référence, vous verrez apparaître une enveloppe dans la section **Pharmacie(s) d'officine**, à côté de l'officine de référence. Vous pouvez désormais démarrer un échange ville-hôpital avec cette officine de référence. Cliquez sur l'enveloppe pour ouvrir la fenêtre de création de demande.



Pharmacie(s) d'officine

① La demande d'ordonnance aux pharmacies d'officine peut être effectuée à condition que le consentement du patient soit validé, que la pharmacie d'officine soit référente et qu'une conciliation soit en cours.

Pharmacie de référence ()

PHARMACIE DU GAST

Ajouter une pharmacie

✉ ✕ 🗑

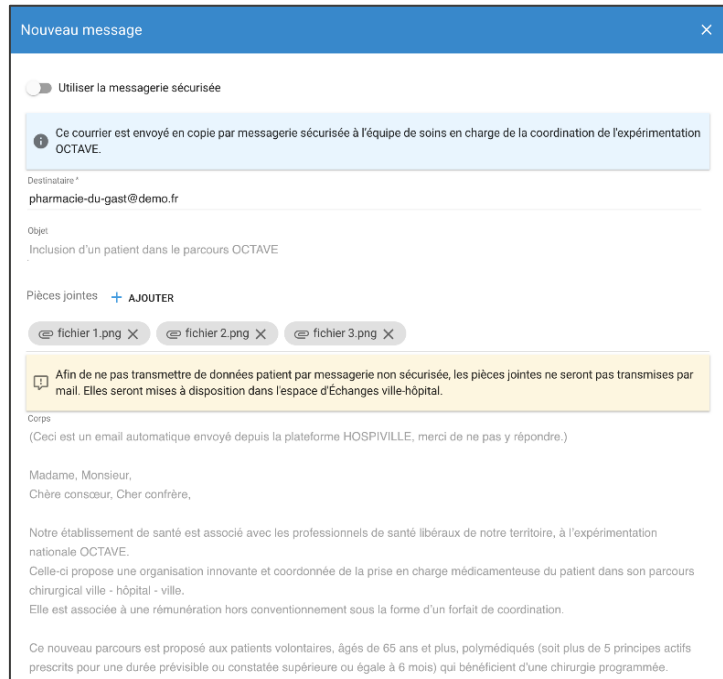
Demande d'ordonnance à la pharmacie référente

AJOUTER UNE PHARMACIE LETTRE À L'OFFICINE

Cette fenêtre vous permet la création d'un échange ville-hôpital pour l'inclusion du patient. Vous avez la possibilité d'envoyer un mail sécurisé (HospiVille est opérateur MSSanté) ou un mail classique. Pour les mails sécurisés, le champ **Destinataire** permet de rechercher dans l'annuaire MSSanté.



**Cliquez sur le bouton + Ajouter** pour intégrer une ou plusieurs pièces jointes à votre mail (**pensez à envoyer les documents demandés dans le protocole**).



Une fois l'échange initié, accédez au module **Échanges Ville-Hôpital** dans le menu de navigation pour retrouver vos échanges. Sélectionnez l'échange qui vous intéresse dans la liste pour :

- Retrouver les informations générales sur le patient (onglet **Informations et actions**)
- Parcourir l'ensemble des messages échangés avec l'officine (onglet **Mails**)
- Consulter les fichiers partagés (onglet **Fichiers**)

## ❖ La conciliation médicamenteuse d'entrée et de sortie

Une fois votre patient hospitalisé, vous pouvez réaliser la conciliation des traitements médicamenteux. **Pensez à valider et enregistrer.**

Vous pouvez télécharger la fiche de conciliation en format PDF ou Excel.

**Envoyez cette fiche de conciliation à l'officine de référence par mail**, en cliquant sur l'enveloppe. Le statut du patient passera alors en « Conciliation » du côté de l'officine.

